BULLETIN DU DÉMÉNAGEMENT

www.csdemenagement.fr

ÉTÉ 2015

CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRISES DE DÉMÉNAGEMENTS ET GARDE-MEUBLES DE FRANCE

Les 10 combats les plus récents

Ecotaxe, travail illégal, Pages Jaunes, archivage, interdiction du gazole à Paris, compte pénibilité...
La CSD sur tous les fronts

La CSD, la CNM et la CGPME : ensemble pour défendre la profession

Une volonté commune de défendre les spécificités des entreprises de déménagement auprès des pouvoirs publics résulte des liens qui existent entre les 3 organisations.
Interviews de François Asselin, Président de la CGPME et Michel Seyt, Président de la CNM.

Le droit et vous : le recouvrement et l'assurance

La prescription est-elle susceptible d'interruption ? Quels sont les avantages et les inconvénients de l'injonction de payer ? Je prends un déménagement en sous-traitance pour le compte d'un confrère, dois-je m'assurer ? Dans quels cas un contrat peut-il être nul ?
Vous saurez tout sur ces sujets !

Assemblée Générale 2015 : Réélection de l'équipe du Bureau National et comptes 2014 approuvés

«Deux ans déjà que vous m'avez confié la présidence de notre organisation professionnelle. Deux années fortement occupées, pleines de rebondissements, de combats de toute sorte, de batailles gagnées, de chantiers ouverts.»

Les raisons de venir au 89ème Congrès de Beaune

Plus grand rassemblement des professionnels du déménagement et de ses activités connexes, tour d'horizon des dossiers 2015, perspectives d'avenir, experts de qualité, dégustation, patrimoine et gastronomie, cette nouvelle édition séduira sans aucun doute les congressistes par ses nombreux charmes.

PARCE QU'UN CAMION NE DOIT JAMAIS VOUS LAISSER TOMBER

RENAULT TRUCKS DELIVER*

VEHICULES UTILITAIRES

FAIBLE RAYON DE BRAQUAGE GRÂCE À L'ARCHITECTURE AVANCÉE DE LA CABINE.

Envie d'en savoir plus
sur le Renault Trucks D CAB 2M ?

renault-trucks.fr

RENAULT TRUCKS

Renault Trucks SAS au capital de 50 000 000 € - 954 506 077 RCS Lyon - Crédit photo : Renault Trucks - *Renault Trucks tient ses engagements.

EDITO

PAR YANNICK COLLEN

De nos actions d'aujourd'hui dépend notre réussite de demain

Après deux années à la présidence de la Chambre Syndicale du Déménagement, je suis très fier de mon élection par mes pairs et de la confiance qui m'est ainsi donnée.

Je crois en notre syndicat, en l'honneur de porter notre logo comme un étendard , en l'amour du métier qui se transmet encore dans les familles, au développement de nos entreprises.

Tous, au sein de la CSD, portons nos valeurs avec conviction.

Qualité et professionnalisme guident notre politique ; soutien et expertise guident chacune de nos actions.

Chacun a sa place au sein de la CSD pour défendre la profession et être défendu, de la multinationale à la TPE, de l'entreprise bicentenaire à celle qui fait ses premiers pas dans la profession. Nous appartenons tous à la même famille.

Nos différences sont notre force !

Partageons, soyons unis, notre métier est notre vie professionnelle, de nos actions d'aujourd'hui dépend notre réussite de demain.

L'équipe du Bureau National s'est renforcée, les compétences sont multiples et la volonté d'aboutir forte.

Nos actions ont été tous azimuts ! Les batailles gagnées sont la récompense des efforts déployés par les élus et les permanents.

Mais sans vous, sans votre soutien par votre cotisation, sans votre appui au quotidien, nous n'aurions rien obtenu, alors merci à vous tous et gardons le cap, l'horizon n'en sera que plus clair !

Yannick COLLEN
Président

CRÉATION : NEW ACT – PARIS – PHOTO : THINKSTOCK

FMD

Fournitures et Matériels de Déménagement

NOUVEAU !

ACHETEZ EN LIGNE !

www.fmd-sa.com

SOMMAIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 JUIN 2015

Réélection de l'équipe du Bureau National et comptes 2014 approuvés ..... P 4

VOS REPRÉSENTANTS À LA CHAMBRE SYNDICALE DU DÉMÉNAGEMENT

Trombinoscope complet du Bureau National et des Présidents de région ..... P 5

DE NOUVELLES COMPÉTENCES AU COMITÉ DE DIRECTION

Présentation des 6 bénévoles nouvellement élus en 2015 ..... P 6 & 7

LES 10 COMBATS LES PLUS RÉCENTS MENÉS PAR DE LA CSD

Écotaxe, travail illégal, Pages Jaunes, archivage, interdiction du gazole à Paris, compte pénibilité... ..... P 8 & 9

LA CSD, LA CNM ET LA CGPME, ENSEMBLE POUR DÉFENDRE LA PROFESSION

La Parole à François Asselin, Président de la CGPME et à Michel Seyt, Président de la CNM ..... P 10 & 11

SECRÉTARIAT DE MONTREUIL

À la rencontre des permanents du service juridique de la CSD ..... P 12 & 13

89ÈME CONGRÈS DE LA CSD

8 raisons de venir à Beaune les 20 et 21 novembre prochains ..... P 14 & 15

LE DROIT ET VOUS

Déménagement, garde-meubles et self-stockage, le recouvrement en 12 questions - réponses ..... P 16 & 17

L'assurance, en 8 questions – réponses ..... P 18 & 19

POINT SUR L'ACTUALITÉ PROFESSIONNELLE

Négociations annuelles obligatoires, déménagements militaires et trombinoscope des élus de la Commission Sociale et Formation ..... P 20 & 21

LA FORMATION PROFESSIONNELLE, UN INVESTISSEMENT NÉCESSAIRE

Précisions de Loïc Charbonnier, PDG de l'AFTRAL et Philippe Boucherie, Référent national déménagement ..... P 22

QUOI DE NEUF À LA CSD ?

Ça bouge à la comm ..... P 24

Des adhérents dans le coup ! ..... P 24

UNE ÉQUIPE AU SERVICE DES ADHÉRENTS DE LA CHAMBRE SYNDICALE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
73 rue Jean Lolive
93108 Montreuil cedex
Tél. 01 49 88 61 40
Fax 01 49 88 61 46
www.csdemenagement.fr
www.demenager-pratique.com

Laurence Lechaptois
Déléguée Générale
Tél. 01 49 88 61 42
llechaptois@csdemenagement.fr

Claire Touzeau
Attachée de direction
Responsable des Relations adhérents, partenaires et organisation d'évènements
Tél. 01 49 88 61 41
claire@csdemenagement.fr

Ericka Bosquet-Garnotel
Juriste Conseil
Tél. 01 49 88 61 43
ebosquet@csdemenagement.fr

Hervé Brassac
Juriste Conseil
Tél. 01 49 88 61 45
hbrassac@csdemenagement.fr

Elhem Helal
Assistante du service social et juridique
Tél. 01 49 88 61 40
elhem@csdemenagement.fr

Céline Cousseau
Service comptabilité et cotisations
Tél. 01 49 88 61 44
compta@csdemenagement.fr

Varùna Liutkus
Responsable de la communication
Tél. 01 49 88 24 30
communication@csdemenagement.fr

Magazine édité par la Chambre Syndicale des Entreprises de Déménagements et Garde-meubles de France

73 rue Jean Lolive
93108 Montreuil cedex
Tél : +33 1 49 88 61 40
Fax : +33 1 49 88 61 46

www.csdemenagement.fr
www.demenager-pratique.com

Dépôt légal : juillet 2015
Directeur de la publication : Yannick Collen
Rédactrice en Chef : Laurence Lechaptois
Coordination : Varùna Liutkus
Photos : DR
Publicité : Claire Touzeau
Conception et réalisation : sebastiencaulier.com
Impression : Cyan 12

Vote lors de l'AG du 5 juin

5 juin 2015

Réélection de l'équipe du BN et comptes 2014 approuvés

C'est à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2015 que le Président national, M. Yannick Collen, deux de ses Vice-Présidents, MM. Raphaël Laurent et Olivier Vermorel, ainsi que la Trésorière, Mme Sylviane Derouet, ont été réélus à la quasi-unanimité. Cette équipe renouvelle donc son mandat pour 3 ans. Cependant, afin d'harmoniser le calendrier, la prochaine élection nationale se tiendra lors du Congrès de novembre 2017. Par ailleurs, la Trésorière Mme Sylviane Derouet et le Commissaire aux comptes, M. Didier Lehoucq qui présentaient les comptes 2014, ont reçu le quitus d'approbation des membres présents.

« La CSD c'est vous, c'est nous ! »

Dans son rapport moral, Yannick Collen a évoqué différents dossiers d'actualité traités pendant ses deux années passées à la présidence. Voici quelques extraits du discours.

« Deux ans déjà que vous m'avez confié la présidence de notre organisation professionnelle. Deux années fortement occupées, pleines de rebondissements, de combats de toute sorte, de batailles gagnées, de chantiers ouverts. Les victoires, je les dois à une équipe motivée et dynamique des membres du bureau aux présidents de région, mais aussi aux adhérents qui ont œuvré aux côtés de la CSD, apportant leur soutien, leurs idées.

Sans doute le 1er dossier que nous avons eu à traiter, l'écotaxe, nous a pris un temps incroyable, entre les actions de lobbying, les réunions d'information et de formation, les dossiers préparés, les documents réalisés, des heures de travail... Cela n'aura pas été pour rien, puisque l'action concertée avec la FNTR, TLF et l'UNOSTRA, au moment opportun, a porté ses fruits et permis la suspension sine die de l'écotaxe. [...]

Sylviane Derouet - *Trésorière*

Autre sujet qui occupe bien nos journées : le travail illégal. 100 dossiers traités environ par an, une dizaine d'actions devant les tribunaux en tant que partie civile... Nous avons en 2015 obtenu 2 cessations d'activité avec condamnation ! Qui dit mieux ? Mais surtout elle va être enfin signée ! Celle que l'on avait fini par appeler « l'arlésienne » est enfin concrétisée. La convention nationale de lutte contre le travail illégal devrait voir le jour très prochainement, ce n'est plus qu'une question d'agenda entre le ministre du travail et le ministre du transport. Notre profession est enfin prioritaire pour les pouvoirs publics et des actions concrètes en découlent : saisine des sites internet ; informations des consommateurs, action prioritaire des DREAL, mais aussi des DIRRECTE et des CODAF, information des actions pénales de la CSD pour qu'elle puisse se porter partie civile ! [...]

Dans cet esprit, je rappelle l'action menée envers les Pages Jaunes par votre Chambre Syndicale, qui a abouti à ce que désormais, il y ait une vraie distinction entre les professionnels et les margoulins. Depuis combien de temps la profession attendait à juste titre un résultat ? Et bien la CSD l'a obtenu ! Nous avons également mené une longue bataille pour imposer le déménagement sur l'activité du self et de l'archivage ! Des heures là aussi de longues bagarres avec les pure Player qui se voyaient bien prendre le monopole de ces marchés porteurs ! [...]

Il a bien fallu de la pugnacité et de la persévérance pour convaincre la ville de Paris de la nécessité de pouvoir réserver un emplacement... Le service en ligne est désormais en place, le service est là. Des années que c'était attendu, la CSD l'a obtenu ! [...]

Enfin, nos actions ont redoublé au bénéfice du déménagement d'entreprise. Un partenariat est noué avec la CDAF. Nous avons en projet d'ouvrir le site demenager-pratique.com aux entreprises pour le transfert !

Nos actions et nos projets ne manquent pas ! Nous sommes sur tous les fronts et si nous n'étions pas sur une bataille, il faudrait nous en alerter, car la CSD c'est vous, c'est nous ! [...]

Au moment où nous déplorons encore des politiques de prix anormalement bas menées par beaucoup, notre Chambre Syndicale doit maintenir ses valeurs et porter l'étendard de notre logo avec fierté. [...]

Didier Lehoucq - *Commissaire aux comptes*

Non, n'importe qui ne peut pas s'improviser déménageur, nous avons un vrai métier, nous devons en rester fiers et garder la transmission de notre savoir-faire à nos enfants. Nous venons d'augmenter la grille de salaire du déménagement de 1% en s'attirant des foudres, mais nos salariés ne sont pas des balayeurs ! La vraie lutte n'est pas dans une guerre contre le dialogue social, mais bien une guerre contre le travail illégal sous toutes ses formes, une guerre contre ceux qui emploient des salariés venus souvent des pays de l'Est pour ne pas payer les mêmes charges que ceux du territoire français. Le scandale ne vient pas des salaires pratiqués par la profession, mais de ceux qui détournent les lois à leur seul profit. Non ce n'est pas ringard de lutter pour favoriser l'emploi et l'économie de notre pays et de vouloir sauver notre savoir-faire ! [...]

Comme vous le savez, avec les Présidents de la FNTV, de la CNSA et de la FEDESFI, nous avons créé la Confédération Nationale de la Mobilité dont le 1er objectif est de permettre à nos syndicats de continuer à défendre les intérêts des métiers que nous représentons en 2017. Nos valeurs sont les mêmes et l'état d'esprit positif. Je ne souhaite pas voir les déménageurs devenir des transporteurs comme les autres, à côté du vrac agricole ou du transport d'animaux vivants, nous ne sommes pas de simples transporteurs de meubles !

Pour l'avenir si j'ai un vœu à formuler, je souhaite l'union de tous autour de la CSD. Les débats font grandir quand ils sont force de proposition, ils sont destructeurs quand ils sont nourris de haine et de rancœur. Chacun d'entre nous peut avoir un rôle déterminant en convainquant nos détracteurs de nous rejoindre, car la CSD est et restera la famille de tous les déménageurs ! »

BUREAU NATIONAL

Yannick Collen - *Président* - Déménagements Collen - Saint-Arnoult Deauville

«Les déménageurs doivent être défendus par des déménageurs et personne d'autre.»

Raphaël Laurent - *1er Vice-Président*
Laurent Déménagements - Fréjus

« Le syndicalisme patronal c'est comme une bicyclette, il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre. » (inspiré d'Albert Einstein)

Olivier Vermorel - *Vice-Président et Président Commission Formation*
Déménagements Vermorel - Maisons-Alfort

«Attention à notre image : le client ne peut pas être qu'un simple carnet de chèques. Formons notre personnel d'aujourd'hui et de demain et maintenons des prix professionnels».

Thierry Gros - *Vice-Président et Président Commission Sociale*
Déménagements Gros - Dole

"Le meilleur moyen de réaliser l'impossible est de croire que c'est possible." (Tim Burton)

Philippe L'Herrou - *Vice-Président*
Déménagements R. L'Herrou - Brest

«Les espèces qui survivent ne sont pas les espèces les plus fortes, ni les plus intelligentes, mais celles qui s'adaptent le mieux aux changements." (Charles Darwin)

Sylviane Derouet - *Trésorière*
Déménagements Montigne - Le Havre

«Le bonheur, c'est savoir ce que l'on veut et le vouloir passionnément.» (Félicien Marceau)

Bruno Basire - *Conseiller*
Déménagements Grenier - Le Havre

«Un travail bien organisé est déjà à moitié fait»

Laurent Lévy - *Conseiller*
Bedel - Paris

«Le succès n'est pas final, l'échec n'est pas fatal, c'est le courage de continuer qui compte.» (Winston Churchill)

Christophe Pommereul - *Conseiller*
Christophe Pommereul Déménagements - Rennes

«Acquisition, application et transmission des connaissances pour la pérennité d'un métier fort»

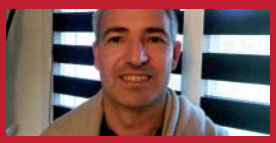

Olivier Pouzenc - *Conseiller*
Déménagements Passebosc - Castres

« On n'est rien sans les autres ! »

Alain Courtet - *Président secteur conservation des biens*
Courtet & Fils - Auxerre

«Une addition d'intérêts particuliers ne donnera jamais pour somme l'intérêt général. » (Georges BURDEAU)

Marie-Christine Bouvier - *Présidente secteur transfert*
Partner - Tremblay-en-France

«Les travaux à faire nous paraissent urgents, importants, nombreux, insurmontables ; c'est en restant tous unis que nous parviendrons à défendre notre Profession»

Karen Brudy - *Présidente secteur déménagement des particuliers*
Brudy & Fils - Mérignac

«Rien n'est impossible, il faut seulement un peu de courage.» (Régine Deforges)

Augustin Lathoud - *Président Commission Economique*
Axal - Colmar

« Sans union, il ne peut exister ni force ni esprit public » (Louis-Philippe de Ségur)

Raphaël Menna - *Président Commission relations adhérents*
Déménagements Menna - Clermont-Ferrand

«Professionnels des métiers du déménagement de toutes tailles : ne restez pas seuls ! Rejoignez nous !»

Arnaud Benoit - *Président Commission internationale*
Sterling Relocation - Le Blanc-Mesnil

«Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'ils te fassent» (Saint Matthieu)

PRÉSIDENTS DE RÉGION

Augustin Lathoud - *Président du groupement régional Alsace Lorraine Champagne-Ardenne* - Axal - Colmar

« Sans union, il ne peut exister ni force ni esprit public » (Louis-Philippe de Ségur)

Fabien Gumiel - *Président du groupement régional Antilles Guyane*
Martinique Déménagements - Ducos

« Seul, on va plus vite, ensemble on va plus loin.» (Gilles Vigneault)

Karen Brudy - *Présidente du groupement régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes*
Brudy & Fils - Mérignac

«Rien n'est impossible, il faut seulement un peu de courage.» (Régine Deforges)

Sylvette Prudent - *Présidente du groupement régional Bourgogne Franche-Comté Centre*
Déménagements Prudent - Mâcon

« Doucement, mais sûrement. »

Mélany Evras - *Présidente du groupement régional Bretagne Pays de la Loire*
Evras Déménagement - Rennes

« Les batailles ne sont pas gagnées par les plus forts, ni par les plus rapides , mais par ceux qui n'abandonnent jamais.»

Olivier Vermorel - *Président du groupement régional Ile-de-France*
Déménagements Vermorel - Maisons-Alfort

«Attention à notre image : le client ne peut pas être qu'un simple carnet de chèques. Formons notre personnel d'aujourd'hui et de demain et maintenons des prix professionnels».

Corine Gastaud - *Vice-Présidente du groupement régional Ile-de-France* - Apiway - Trappes

« On ne voit bien qu'avec le cœur, l'essentiel est invisible pour les yeux » (Le Petit Prince de St Exupery)

Christelle Heckmann - *Présidente du groupement régional Nord Pas-de-Calais Picardie*
Heckmann Déménagement - Cagny

«Il n'y a pas de véritables actions sans volonté.» (Jean-Jacques Rousseau)

Laurent Rabel - *Président du groupement régional Normandie*
Agis deménagements - Honfleur

«P´têt Ben que basse, p´têt ben qu'haute, désirons que notre Normandie soit d'âme et de cœur.»

Nicolas Arnal - *Président du groupement régional Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon*
Arnal Bazille - Saint -Jean-de-Védas

«Exige beaucoup de toi-même et attend peu des autres, ainsi beaucoup d'ennuis te seront epargnés.» (Confucius)

Sébastien Flippe - *Président du groupement régional PACA Corse*
Flippe Déménagements - Gréasque

«Venir ensemble est un commencement, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite.» (Henry Ford)

Martine Delacquis - *Présidente du groupement régional Rhône-Alpes Auvergne*
Delacquis Contini Déménagements - Valence

« Le premier travail d'un patron n'est pas d'ordonner la motivation, mais de supprimer tous les obstacles.»

Présentation des

6 bénévoles nouvellement élus en 2015

MÉLANY EVRAS - Présidente du groupement régional Bretagne Pays de la Loire

EVRAS (35 Rennes & 44 Nantes)

« La force des actions d'aujourd'hui fera notre devenir »

Entrée par hasard dans le secteur « ne sachant même pas ce qu'était un m3, à l'époque... », Mélany est encore là, vingt après ! « C'est un métier passionnant et très polyvalent, même pour une femme... Avec quatre enfants à élever, ce n'est pas de tout repos ! Le secteur du déménagement demeure encore un domaine très masculin et assez conservateur, mais je suis persuadée que les femmes n'en sont pas moins compétentes pour diriger. Je recherche avant tout la réussite de nos entreprises, celle de notre personnel et la satisfaction de nos clients. »

Mélany veut une région solidaire et unie et souhaiterait pouvoir mettre en avant le « Made in France » qui lui paraît important dans le secteur. Elle déplore que « la profession soit confrontée à une demande fluctuante, à une concurrence accrue et à un climat réglementaire plus contraignant que jamais. Les marchés deviennent de plus en plus difficiles à obtenir et les financements sont plus que jamais limités. Nous subissons de plein fouet la concurrence d'internet pour le marché des particuliers et je suis préoccupée par l'extension de la concurrence déloyale avec ses prix cassés.

Mais je reste positive en pensant que cette crise n'a que trop duré et qu'elle va bientôt cesser, pourquoi pas en 2015 ? »

BRUNO BASIRE - Conseiller au Bureau National

Chef d'entreprise des Déménagements Grenier (76 Le Havre)

« Un travail bien préparé est déjà à moitié fait »

Bruno Basire voue une véritable passion aux camions depuis l'enfance car son père était transporteur ! Après une vingtaine d'années dans le transport de marchandises, il rachète et dirige les Déménagements Grenier.

« Être chef d'entreprise, c'est se remettre en cause au quotidien : il faut toujours s'adapter, trouver des solutions pour satisfaire les clients, c'est un défi de tous les jours ! ». Il aime entreprendre, organiser et planifier. « Je suis capable d'assurer le poste de chacun de mes salariés et je me sens très proche d'eux ! ».

Il dénonce le travail au noir comme étant le véritable fléau de la profession. : « Notre profession est règlementée, il faut que cela se sache ! ». Dans sa ligne de mire également, le compte pénibilité, « qui risque d'être un réel handicap en augmentant les charges administratives et le coût du travail, à un moment où l'urgence est justement de les baisser ! »

L'engagement syndical est, pour Bruno Basire, synonyme de partage et d'échange : « il faut se rassembler, se soutenir et trouver des solutions ensemble ! Je souhaite profondément m'investir et réfléchir à des solutions pour faciliter la gestion de toutes nos entreprises ». L'avenir de la profession lui paraît assez morose, mais « je pense que c'est en se remettant en permanence en question que l'on pourra progresser ».

Sa plus grande fierté professionnelle est d'avoir fêté le 5 juin dernier le dixième anniversaire de son entreprise depuis qu'il en a repris les rênes !

LAURENT LÉVY - Conseiller au Bureau National

Chef d'entreprise de Bedel (75 Paris)

« Une main de fer dans un gant de velours »

Ancien directeur administratif et financier de DEKRA et du Journal de l'Automobile, Laurent Lévy entre chez Bedel en 1993 et en devient président en 2000. Il veut faire évoluer le métier « le tirer vers le haut », en étant à l'affut de la moindre innovation et souhaite « donner une image plus noble et plus moderne de la profession ». Il se présente comme un chef d'entreprise « strict mais juste », qui donne sa confiance sans exclure les contrôles. A l'écoute de ses équipes, il se réserve néanmoins les décisions importantes. Il veille à proposer par ailleurs de fortes perspectives d'évolution en interne, afin de récompenser les salariés les plus méritants.

Laurent Lévy considère l'engagement syndical peu gratifiant, mais nécessaire pour faire évoluer le secteur. L'avenir de la profession lui apparaît tourmenté, « mais avec de belles perspectives d'évolution si l'on sait apporter au client toujours plus de services et de solutions ».

Sa plus grande fierté professionnelle est d'avoir réussi, avec toute son équipe, à moderniser cette vieille entreprise qu'était la Maison Bedel pour la hisser à un niveau largement reconnu dans le transfert d'entreprises.

CHRISTOPHE POMMEREUL - Conseiller au Bureau National

Chef d'entreprise de Christophe Pommereul Déménagements (35 Rennes)

«Acquisition, application et transmission des connaissances pour la pérennité d'un métier fort»

Dans la profession depuis plus de 30 ans, dont plus de 20 en tant que chef d'entreprise, Christophe Pommereul vient d'ouvrir une deuxième structure à Laval. Il porte beaucoup d'attention à chaque meuble, à chaque histoire : « Je vois dans mon métier un accompagnement personnalisé pour chacun de mes clients. Déménager étant considéré comme la troisième source de stress, il est extrêmement important de soigner chaque détail. C'est, pour moi, le plus beau métier du monde ! ». Son style de management est « presque paternaliste, j'ai du mal à déléguer, mais ça commence à changer... ».
Christophe Pommereul fustige la dérèglementation de l'accès à la profession : « beaucoup trop nombreux sont ceux qui s'improvisent déménageurs, font tout et n'importe quoi et dévalorisent l'image de notre métier ».
En ce qui concerne son engagement syndical, il souhaite apporter sa pierre à l'édifice et voudrait notamment « soutenir les petites structures familiales qui ne dépendent pas de groupements, qui travaillent bien depuis des décennies. » L'avenir de la profession lui semble assez sombre : « je redoute que les bons artisans déménageurs ne disparaissent à la faveur des grosses entreprises franchisées et des centres de self-stockage qui rapportent beaucoup d'argent. Mais je suis quelqu'un qui garde espoir et c'est notamment pour essayer de rendre l'avenir meilleur que je me suis présenté à ce mandat ! ».
Sa plus grande fierté professionnelle est « d'avoir monté une entreprise qui trouve toujours des solutions aux différentes problématiques rencontrées et de déménager régulièrement des œuvres d'art de prestige, qui font partie du patrimoine français. »

OLIVIER POUZENC - Conseiller au Bureau National

Chef d'entreprise des Déménagements Passebosc (81 Castres)

« On n'est rien sans les autres ! »

Olivier Pouzenc a officiellement installé la quatrième génération de sa famille à la tête de l'entreprise familiale en en prenant lui-même les rênes en 2003 ! Il va très vite en diversifier les prestations : vente d'emballages, réception et livraison de cuisines, de mobilier et en 2012, il ouvre une surface de self-stockage.
Il apprécie son activité comme « un métier complet, bien plus complexe qu'il n'y parait et très varié », et pense que l'enjeu des années à venir réside dans la capacité de la profession à diversifier ses offres de services.
Il s'interroge par ailleurs sur l'évolution politique et structurelle de la profession et sur la cohésion entre les différentes organisations professionnelles. « Ce rapport de force que certains tentent d'exercer a généré une ambiance pesante qui met les adhérents mal à l'aise ».
Il se veut à l'écoute et proche de son personnel mais lui demande, en retour, un travail de qualité : « je marche à la confiance, je sais que je peux compter sur mes salariés, comme ils savent qu'ils peuvent compter sur moi !
C'est fort de son expérience qu'il s'est présenté au mandat de conseiller ; il entend se consacrer, notamment, à faire entendre la voix des petits déménageurs. Son engagement syndical est porté par la promesse d'échanges : « C'est en partageant, en manifestant nos attentes, nos craintes, nos convictions que notre esprit s'ouvre et c'est en se connaissant que la confiance nait ».
Enfin, Olivier Pouzenc se dit particulièrement heureux «d'avoir parfois la visite d'anciens salariés qui s'arrêtent pour lui faire un petit coucou et fier de ne pas avoir à changer de trottoir quand il croise un de ses anciens clients ! ».

ARNAUD BENOIT - Président de la Commission Internationale de la CSD, ainsi que de la FIDI France

Chef d'entreprise de Sterling Relocation (93 Le Blanc-Mesnil)

« J'agis avec les autres comme j'aimerais qu'on agisse avec moi »

Après une carrière de commercial dans le leasing automobile, à l'international, Arnaud Benoit est entré chez Sterling Relocation afin de redresser la situation. Il est un chef d'entreprise profondément respectueux de ses salariés, « car ce sont eux, les forces vives de l'entreprise et ce sont eux qui en font toute la valeur.»
A ses yeux, l'engagement syndical est capital : « afin de concentrer les énergies, faire entendre et défendre les intérêts de la profession ». Il pense développer la Commission Internationale en dialoguant avec les adhérents et en instaurant les conditions nécessaires à la réussite de la profession à l'international.
Quant à l'avenir, « le marché de la mobilité existera toujours avec de nouveaux acteurs et de nouveaux procédés, donc à nous de nous adapter ! Mais la profession doit se concentrer sur la qualité qui a un coût et donc, un prix. Halte aux prix cassés ! »
Enfin, Arnaud Benoit se dit particulièrement fier d'être Commandant Officier de réserve à la DGA et de défiler sur les Champs-Elysées, en uniforme, pour aller raviver la flamme du Soldat Inconnu !

Ce que la CSD a notamment fait pour vous !

1 ECOTAXE SUPPRIMÉE : UNE STRATÉGIE GAGNANTE

L'action concertée, au moment opportun, de la CSD avec la FNTR, TLF et l'UNOSTRA a porté ses fruits : la ministre de l'Ecologie a décidé de suspendre sine die l'écotaxe. Par ailleurs, le refus catégorique en bloc des mêmes organisations professionnelles a évité la mise en place d'une nouvelle vignette proposée par d'autres, pour un coût encore supérieur pour les entreprises du secteur.

2 TRAVAIL ILLÉGAL : LA CONVENTION TRIPARTITE TRÈS BIENTÔT SIGNÉE

C'est un travail de longue haleine de la CSD qui va se concrétiser éminemment par une convention dans laquelle l'Etat s'engage à s'investir dans la lutte contre le travail illégal (*voir le bulletin hiver 2013 pour consulter l'historique du dossier*).

3 PAGES JAUNES : UNE DISTINCTION DES PROS ENFIN ÉTABLIE

La CSD a obtenu des Pages Jaunes que les annonceurs du secteur inscrits au registre national des transports soient distingués des autres, lorsque la recherche «déménagement» est effectuée. En effet, grâce à la mention qualitative « Déménageur professionnel inscrit au registre national du transport », ces derniers sont automatiquement et gratuitement démarqués de tout autre prestataire potentiellement référencé au sein de la rubrique (*loueurs...*). Le dispositif est en cours de déploiement, de manière progressive sur les supports papier et web.

4 ACHETEURS : UN PARTENARIAT ÉTABLI ENTRE LA CDAF* ET LA CSD

Jusqu'à présent trop floues pour les acheteurs, la profession et sa réglementation se font désormais connaître grâce à l'initiative et aux actions de la Chambre Syndicale du Déménagement. En effet, la CSD et la CDAF facilitent désormais la transmission des informations entre acheteurs et opérateurs par le biais d'un guide pratique, mais aussi par la mise en place de réunions biannuelles entre les protagonistes. Par ailleurs, la CSD va développer un nouveau site internet dédié aux entreprises qui souhaitent déménager (*commerçants, professions libérales...*), présentant conseils et annuaire, afin que les donneurs d'ordre ne choisissent plus leurs déménageurs au hasard.

5 SELF-STOCKAGE : UN MÉTIER CONNEXE DU DÉMÉNAGEMENT AVEC UNE POSSIBILITÉ D'ÊTRE CERTIFIÉ PAR AFNOR

Bonne nouvelle, la certification des entreprises de déménagement est désormais possible aux côtés des grands faiseurs ou des « pure players ». La CSD est représentée au comité de marque AFNOR. Par ailleurs, elle a élaborée un projet de Conditions Générales de Vente au service de la profession.

6 ARCHIVAGE : UN MÉTIER CONNEXE DU DÉMÉNAGEMENT AVEC LA POSSIBILITÉ D'ÊTRE CERTIFIÉ PAR AFNOR

La CSD a obtenu que les obligations qui répondent aux nécessités de prévention du risque (*notamment en terme de sécurité incendie*), ne présentent pas un coût prohibitif pour les PME. Après de nombreuses batailles, la certification reste donc possible pour les entreprises du déménagement !

7 STATIONNEMENT À PARIS : UN SYSTÈME DE DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT EN LIGNE ENFIN MIS EN PLACE

Ce téléservice dédié aux demandes d'autorisation de stationnement à Paris intramuros a été mis en place grâce à la persévérance de la CSD. Avec pas moins de 30.000 demandes enregistrées en 10 mois, le formulaire en ligne est un incontestable succès !

8 INTERDICTION DU GAZOLE À PARIS POUR CERTAINS VÉHICULES DÈS LE 1ER JUILLET 2015 : DÉROGATION POUR LE DÉMÉNAGEMENT

La CSD a réussi à faire valoir les spécificités de son secteur et a bon espoir d'obtenir une dérogation pour la profession, qui sera sans nul doute temporaire, mais laissera le temps aux chefs d'entreprise de s'organiser.

9 COMPTE PÉNIBILITÉ : DES ACTIONS DE LOBBYING CONSTANTES QUI PORTENT LEURS FRUITS

La CSD met tout en œuvre pour avertir tous les acteurs publics (*gouvernement, parlementaires, interprofessionnels, etc.*) sur les conséquences de cette véritable usine à gaz pour le déménagement. Un travail en étroite collaboration avec l'UFT pour une prise en considération des spécificités du déménagement a été réalisé. Et la première bataille a été remportée : en effet, la fiche individuelle est supprimée, les procédures déclaratives sont simplifiées et l'application est reportée au 1er juillet 2016 !

10 LE DÉMÉNAGEMENT MILITAIRE : LA CSD SUR TOUS LES FRONTS

La CSD s'est portée partie civile dans l'action pénale en cours, pour défendre les intérêts de la profession. L'objectif de la CSD est d'assurer à tous les professionnels la possibilité de déménager les militaires sur un marché concurrentiel « normal » et de permettre aux entreprises spécialisées dans ces déménagements de retrouver une activité économique viable et un contexte de travail serein. Autre fait marquant, l'Etat s'est également porté partie civile dans le cadre de l'instruction, ce qui confirme la dimension de ce dossier. La CSD ne cesse d'alerter les pouvoirs publics sur les conditions catastrophiques du déménagement militaire, portant préjudice tant aux entreprises qu'aux personnels militaires.

** Compagnie des Dirigeants et Acheteurs de France*

Du nouveau dans l'archivage !

Bonne nouvelle pour la Profession : la norme archivage ne sera pas révisée au détriment des déménageurs.

La Chambre Syndicale du Déménagement se félicite de la décision prise par l'AFNOR, de conserver pour l'heure en l'état la norme NF Z40-350 (prestations d'archivage et de gestion externalisée sur tous supports physiques), et de mettre un terme au processus de révision, en dépit des velléités affichées par PAGE et les « pure players », manifestement décidés à faire leur profit de la révision pour écarter les déménageurs du marché. Montée au créneau une nouvelle fois pour défendre les intérêts de ses adhérents, la CSD s'est fermement opposée à cette insidieuse manœuvre et a entrepris toutes les démarches nécessaires auprès des instances concernées, jusqu'à obtenir de l'organisme de normalisation cette décision, dictée par la raison. Accédant ainsi à la requête de la CSD, l'AFNOR laisse donc la norme NF dans une version certes, non révisée, mais accessible à toutes les entreprises de déménagement et respectueuse du libre jeu de la concurrence.

Pro Archives Systèmes, née de la fusion de trois PME : A.G.O, Archiv System et M.V.A, est devenue le spécialiste de la gestion documentaire.

La gestion documentaire : une industrie essentielle !
En France, l'immense volume de documents émis et reçus par les entreprises privées ou publiques doit être conservé pour une durée fixée par la loi, faisant ainsi de la gestion documentaire une nécessité réglementaire et économique. Il fallait donc offrir un ensemble de solutions clé en main pour répondre à toutes les demandes en numérisation et externalisation d'archives.
Pro Archives Systèmes compte 771 collaborateurs, dont 295 répartis dans 27 sites en France et 476 sur 20 sites à l'étranger. Elle appartient au peloton de tête des prestataires de l'archivage physique ou numérique avec un C.A, en France, de 30 millions d'euros et de 10 millions à l'international. Yvan Zaouche, Président de Pro Archives Systèmes, vise un C.A de 50 millions d'euros en France dans les prochaines années, en raison, notamment, de la demande croissante d'externalisation du secteur public.

Enfin un acteur majeur français à l'international !
Pro Archives Systèmes entend devenir le champion français de l'archivage à l'étranger, concurrençant ainsi l'écrasante domination des acteurs anglo-saxons dans ce secteur. La création de filiales s'intensifie en 2015 avec une ouverture dans cinq nouveaux pays. Pour Alain Taïeb, son dirigeant, « S'implanter à l'étranger est un challenge de taille, mais nous serons le seul acteur français en mesure d'offrir des solutions globales ».

Raphaël Laurent - *chef d'entreprise de Laurent Déménagements*

Raphaël Laurent, chef d'entreprise de Laurent Déménagements à Fréjus, nous parle de *Centre d'Archivage Provence Côte D'Azur*, son autre activité, en cours de certification NF Z40-350.

« C'est en répondant en 1993 aux besoins spécifiques d'un client pour lequel nous réalisions des prestations de déménagement, que commence l'aventure de l'archivage dans notre entreprise ; dans un premier temps sur le département des Alpes Maritimes et au début des années 2000 dans le Var. L'objectif initial était de rentabiliser au mieux la place disponible dans nos garde-meubles et d'optimiser le travail de nos responsables de dépôts. L'évolution de l'activité s'est faite progressivement, en étroite collaboration avec notre premier client pour lequel nous avons développé un logiciel de gestion d'archives qui nous a servi de référence et aidé considérablement dans nos démarches commerciales. La version actuelle du logiciel permet aux clients de consulter via internet leurs stocks d'archives, de nous demander des restitutions et de suivre l'état des livraisons.

Nous gérons actuellement sur les 2 sites d'exploitation représentant 5.900 m² de dépôts, 50.000 mètres linéaires, 100.000 conteneurs d'archives, 800.000 références. Le site de Fréjus, qui est dédié uniquement à l'activité d'archivage, a obtenu en 2014 l'agrément du Ministère de la Culture pour la conservation des archives publiques. Les prestations réalisées pour nos clients sont très diverses, de la simple conservation de cartons, nous exécutons également des prestations de classement, de gestion de documents et depuis 2 ans, de numérisation.
Le métier d'archivage s'est considérablement spécialisé ces dernières années et le marché des grands comptes est maîtrisé par les « gros faiseurs ». Néanmoins, il reste une part importante d'activités de proximité (notaires, avocats, huissiers...) pour laquelle nos entreprises de déménagements ont tous les atouts pour être compétitives et performantes dans le service proposé.

Avec ces quelques années d'expériences, le seul regret que nous ayons est de ne pas s'être donné plus de moyens à l'époque pour le développement de cette formidable activité.»

La CSD, la CNM et la CGPME :

ensemble pour défendre la profession

Placer les petites et moyennes entreprises au centre des préoccupations et créer un environnement qui favorise leur croissance et leur compétitivité : tels sont les objectifs de la CSD, la CNM et la CGPME. Une volonté commune de défendre les spécificités des entreprises de déménagement auprès des pouvoirs publics résulte donc des liens indéfectibles qui existent entre les 3 organisations. Des propositions fortes et complémentaires émergent des réunions de travail pour construire un dialogue social toujours plus indispensable au devenir de la profession. François Asselin, Président de la CGPME et Michel Seyt, Président de la CNM ont accepté de répondre à nos questions pour nous éclairer sur l'importance des rôles joués par ces organisations dans la défense des intérêts collectifs du déménagement.

François Asselin, Président de la CGPME

François Asselin, *Président de la CGPME*

Affirmons notre position pour un dialogue social rénové

Ceux qui m'ont élu en janvier à la présidence de la CGPME savent que c'est avec fierté que je reprends le flambeau de Jean-François Roubaud pour porter haut et fort la voix des TPE-PME. Ma priorité pour la CGPME et les entreprises que nous représentons : affirmer une doctrine patronale claire sur les objectifs à atteindre. Notre réflexion doit se fonder sur trois principes fondamentaux : réhabiliter la valeur travail, encourager la prise de risque au lieu de la sanctionner, accepter un peu moins de sécurité pour retrouver de la liberté.

Notre action doit être guidée par une ligne claire : favoriser un environnement économique, social et environnemental propice à l'épanouissement des PME et TPE et au retour de la croissance et de l'emploi. Notre première exigence : éviter tout texte ou norme complexe et inapplicable pour les petites et moyennes entreprises. L'exemple du compte personnel de prévention de la pénibilité et sa fiche individuelle est significatif. Après des mois de discussion et d'opposition ferme de la CGPME, le gouvernement a entendu les inquiétudes des patrons de PME. A l'heure où les pouvoirs publics annonçaient vouloir supprimer les freins à l'emploi dans les petites entreprises, maintenir cette mesure en l'état aurait été incompréhensible.

Autre exigence : avant d'apposer notre signature en bas des accords interprofessionnels, nous devons être capables de répondre à une question simple : ce texte aura-t-il des effets positifs ou négatifs pour nos entreprises et donc pour nos emplois ? A ceux qui nous disent «la balle est dans le camp du patronat», nous répondons que les TPE-PME savent prendre leurs responsabilités et se battre quotidiennement pour conserver les emplois pour peu qu'on leur donne de la visibilité, de la clarté et de la stabilité.

Enfin, et cette exigence nous revient directement ; nous avons le devoir d'être une force de propositions innovante pour rénover un dialogue social français, aujourd'hui en panne. Il faut en finir avec les calculs de court terme, les compromis déséquilibrés et les postures vaines. Nous ne pourrons construire le dialogue social de demain que si nous affirmons notre position d'acteurs centraux de l'économie réelle de notre pays et que nous ne renonçons à aucun combat légitime en faveur du développement de nos entreprises. Le libéralisme tempéré que la CGPME incarne nous impose d'être un partenaire responsable et loyal, constructif mais aussi combatif et ferme sur nos « fondamentaux ».

Michel Seyt, *Président de la CNM*

La parole à Michel Seyt, Président de la CNM

Vous êtes le 1er président de la CNM, qu'est-ce que cela représente pour vous ?

La Confédération Nationale de la Mobilité, qui a déjà six mois d'existence aujourd'hui, constitue de mon point de vue, une réponse intelligente à la question de la représentativité patronale posée par la loi du 5 mars 2014. La Fédération Nationale des Transports de Voyageurs, la Chambre Syndicale du Déménagement, la Chambre Nationale des Services d'Ambulances et la Fédération des Entreprises de la Sécurité Fiduciaire, en décidant d'unir leurs forces au sein de la CNM, ont offert à leurs entreprises adhérentes la garantie que leurs spécificités continueraient à être reconnues de façon pérenne au sein de la branche professionnelle des transports après 2017.

Nous avons choisi que la Présidence de la CNM soit tournante chaque année. En tant que Président de la FNTV, je suis très honoré que les trois autres organisations professionnelles fondatrices de la CNM aient souhaité que j'assure la première présidence de cette confédération. En 2016, la Présidence reviendra à la CSD et j'ai toute confiance pour que ses représentants la fassent fonctionner de manière efficace et fidèle à son objectif.

N'est-ce pas compliqué de diriger une structure représentant des métiers si différents que les voyageurs, les transporteurs de fond, les ambulanciers, les déménageurs ?

Nous avons tous en commun l'usage de la route et l'ensemble de nos activités est régi par la même convention collective. En outre, lors de la création de la CNM, les quatre membres fondateurs se sont accordés sur le fonctionnement de notre structure qui a vocation à représenter des secteurs et des métiers différents mais qui comportent de nombreuses problématiques et enjeux communs. Ainsi, lorsqu'il s'agit de prendre position sur une question commune à nos quatre structures, comme la formation professionnelle, la pénibilité, la protection sociale ou encore la prise en compte de l'environnement dans nos activités, nous dégageons une décision acceptable pour tous et la défendons ensemble. Lorsqu'il s'agit d'une question plus sectorielle, spécifique au déménagement, au transport de voyageurs, au transport sanitaire ou au transport de fonds et valeurs, la CNM adopte et porte la position de la fédération concernée. C'est donc relativement simple et gage de respect des spécificités inhérentes à nos métiers respectifs.

Quels sont les projets de la CNM ?

Le premier projet de la CNM a été de mettre en place toutes les conditions qui nous permettront de répondre aux critères exigés par la loi afin de pouvoir être candidat à la représentativité sur la branche des transports fin 2016. Dès lors que les statuts de la CNM existent et que ses instances fonctionnent, la confédération peut désormais engager des réflexions ou des actions sur des questions de fond comme la circulation et le stationnement de nos véhicules dans les grandes agglomérations, la nécessité de limiter les contraintes qui pèsent sur nos entreprises ou encore les négociations sociales. Nous réfléchissons également à des actions de communication communes et pourquoi pas, à terme, à la mutualisation de nos moyens et des locaux pour nos équipes.

Très concrètement pour les entreprises du déménagement quels sont les avantages d'être adhérents de la CNM ?

Concrètement, si la CNM n'existait pas, les entreprises n'auraient plus été représentées en 2017 par une organisation reconnue par l'Etat sur l'ensemble du champ de la convention collective du transport routier. La CNM apporte donc de la stabilité aux entreprises en leur permettant de continuer à pouvoir influer sur leur destin en participant aux négociations collectives qui les concernent par exemple. La CNM leur offre la possibilité d'exister et de peser encore davantage dans le dialogue social au sein de la branche.

Quelques mots de conclusion ?

Récemment, j'ai assisté à une réunion professionnelle dans ma région, en Auvergne, et je dois dire que j'ai ressenti une certaine fierté quand un professionnel du déménagement a pris la parole au nom de la CNM. C'est pour moi le signe que la CNM est ancrée dans le paysage et que sa création est complétement intégrée par les entreprises.

Michel SEYT, 56 ans, dirige une PME familiale de transport routier de voyageurs à Saint-Flour dans le Cantal. Il participe aux instances nationales de la FNTV depuis 1995 et est également Président de la FNTV Auvergne depuis 1999 et Président de la FNTV depuis 2008. Il est également Président de la mutuelle Carcept Prev. Son engagement renouvelé au service des entreprises de la profession et du secteur de transports de voyageurs dans son ensemble, s'illustre par un bilan riche.

Les professionnels l'ont réélu en décembre 2014 pour un troisième mandat à la Présidence de la FNTV (2015-2018) au cours duquel il souhaite mettre en œuvre une stratégie en cinq axes :

- Pérenniser la représentativité de la Profession
- Créer les conditions favorables au développement de nouveaux marchés pour l'autocar
- Poursuivre les efforts en matière d'attractivité des métiers et de formation professionnelle
- Valoriser et moderniser l'image de l'autocar
- Accompagner les entreprises dans les évolutions réglementaires et techniques.

A la rencontre des permanents

du service juridique de la CSD

Le service juridique est très apprécié et sollicité par les adhérents de la CSD. Trois missions principales lui sont imparties :

- *la permanence envers les adhérents : les juristes traitent l'ensemble des questions sociales, économiques, réglementaires, internationales et fiscales liées à la vie des entreprises ;*
- *la veille juridique pour décrypter puis diffuser l'évolution des lois ;*
- *et enfin, le soutien aux élus pour défendre les intérêts de la profession auprès des pouvoirs publics et des partenaires sociaux notamment.*

En résumé : veille, sensibilisation, écoute et expertise sont leurs maîtres mots.

Ericka Bosquet-Garnotel

Hervé Brassac

Elhem Helal

Le service se compose de deux Juristes Conseil, Ericka Bosquet-Garnotel et Hervé Brassac, soutenus par Elhem Helal, assistante incontournable de toujours, tous trois de grand talent.
D'un côté, une jeune femme qui n'a pas la langue dans sa poche, de l'autre, un homme plutôt discret qui charme par sa subtile rhétorique et entre les deux, une femme expérimentée, dont la mémoire est infaillible et qui peut vous conter toute l'histoire de la CSD !

Disponibles, pragmatiques et pédagogues, vos trois contacts privilégiés répondent rapidement et de façon pertinente à vos questions les plus variées et vous propose les solutions les mieux adaptées grâce à leur connaissance approfondie du droit.

Une rencontre entre trois personnes très différentes, ayant en commun professionnalisme aigu et humour pétillant.

Quel a été votre parcours avant d'arriver à la CSD ?

Elhem H. : Très atypique : après avoir travaillé dans la haute couture, j'ai repris des études dans la décoration d'intérieur et exercé cinq années dans ce domaine. En 1997, M. De Foucault, alors Secrétaire Général de la CSD, m'ayant repérée lors d'un CDD de remplacement chez FMD, m'a créé un poste de standardiste et mes fonctions ont très vite évolué. Et oui, cela fait déjà dix-huit ans que je suis là !

Hervé B. : Avocat au barreau de Paris de 1994 à 2012, puis juriste chez un marchand de biens.

Ericka B. : Après un Master 2 en Droit des affaires, j'ai travaillé comme juriste dans des entreprises du secteur du commerce.

A quoi ressemble votre quotidien ?

Elhem H : Une frénésie de tâches extrêmement variées ! Je m'occupe de l'accueil, du courrier et du téléphone : environ 40% des appels proviennent de futurs clients à la recherche de conseils pour déménager. Par ailleurs, je gère tous les litiges et j'assure le suivi des entreprises en matière de TVA et de droit du transport, entre autres.

Hervé B. : Une course contre la montre, rythmée par la tenue de la hot line, l'activité éditoriale, le traitement des dossiers de fonds : CGV, archivage, stationnement, etc.

Ericka B. : Mon quotidien s'organise autour des réponses aux adhérents et en parallèle, je prépare les dossiers pour les réunions liées aux accords collectifs ou à la formation

dans la profession. Une autre mission et pas des moindres : j'essaye de rendre plus accessible le côté réglementaire qui est difficile à appliquer. Et pour faire passer l'information, tous les moyens sont bons : animation de groupes de travail, formations des adhérents et rédaction de newsletters.

Qu'aimez-vous dans votre métier ?

Elhem H. : La variété des sujets qui me permettent d'apprendre toujours plus et les relations humaines nouées au fil des années avec les adhérents.

Hervé B. : Ses multiples aspects, techniques et humains, la relation avec les adhérents et l'esprit d'équipe qui règne parmi les permanents.

Ericka B. : La diversité des thèmes abordés : je ne m'ennuie jamais ! De plus, je rencontre des femmes et des hommes passionnés qui veulent tirer vers le haut la profession et c'est très agréable de travailler avec eux.

Quelle est la principale difficulté de votre poste ?

Elhem H. : Gérer les priorités. Tout le monde veut tout en même temps ! Il faut que j'arrive à répondre aux besoins des uns et des autres...

Hervé B. : La pluralité de compétences qu'il exige, la complexité du droit.

Ericka B. : La diversité des questions : il faut être réactif et à la pointe dans tous les domaines.

Quels sont vos domaines d'intervention préférés ?

Elhem H. : La fiscalité, sans hésiter ! Chaque question est une énigme à résoudre. Chaque situation est unique et le fait de chercher la réponse adaptée est très stimulant. J'aime aussi beaucoup le droit du transport : le Lamy Transport est ma bible !

Hervé B. : Le droit des contrats, la responsabilité, mais aussi les problématiques globales : stationnement dans les grandes agglomérations comme Paris, développement de certains pôles d'activités tel que le self-stockage.

Ericka B. : Le droit du travail et, en particulier, le droit disciplinaire : je dois comprendre les faits et remonter le cours des histoires et des relations avec toute la dimension humaine que cela représente. J'entends souvent des récits originaux et même surprenants. Mon rôle est ici d'orienter l'adhérent et de l'accompagner dans ses procédures.

La meilleure phrase que vous ait dite un adhérent ? Votre meilleur souvenir ?

Elhem H. : « Vous êtes mon rayon de soleil aujourd'hui. » (*Il se reconnaîtra !*)

Hervé B. : « Grâce à vous, j'ai moins peur du droit. »

Ericka B. : Il ne m'est pas possible d'en parler pour des questions de confidentialité (*rires*) !

Vous passez énormément de temps à la CSD, mais avez-vous des loisirs à l'extérieur ?

Elhem H. : Je fais de l'athlétisme quatre fois par semaine en club. Je retrouve dans ce sport des valeurs très importantes pour moi : l'esprit d'équipe et le dépassement de soi-même. Lorsque le physique ne suit plus, le mental prend le relais.

Hervé B. : L'automobile, le tennis et le roman noir, vecteurs d'émotions fortes...

Ericka B. : Les week-ends et les voyages, car dès que je suis dans une autre ville ou un autre pays, tout est différent et cela me permet de m'évader très rapidement et d'être dépaysée. J'aime découvrir de nouveaux endroits.

Quelle est votre plus grande fierté ?

Elhem H. : Ma plus grande ambition était l'éducation de mes deux filles et ma plus grande fierté, c'est leur réussite.

Hervé B. : Avoir convaincu certains qu'un juriste n'est pas seulement quelqu'un qui tape sans cesse sur un clavier dans son coin, mais aussi un interlocuteur attentif aux réalités du terrain.

Ericka B. : Ne pas m'être évanouie lors de mon intervention au Congrès de Reims, notamment lorsque le vidéoprojecteur est tombé en panne !

Quel est votre héros de fiction préféré ? Pourquoi ?

Elhem H. : Daredevil : il lutte contre l'injustice du monde !

Hervé B. : Le commissaire Adamsberg, créé par Fred Vargas. Il ne néglige aucune source d'inspiration pour résoudre un problème.

Ericka B. : Maître Yoda qui représente la sagesse dans l'univers Star Wars et qui trouve toujours une solution à toutes les questions.

Si vous deviez choisir une expression qui vous résume, ce serait laquelle ?

Elhem H. : « Une poignée de bon sens vaut mieux qu'un baril de connaissances ! » Cela reflète bien mon parcours : on peut réussir même là où personne ne vous attendait.

Hervé B. : « Expliquer, c'est s'impliquer et s'impliquer c'est faire sortir le droit de l'abstraction. »

Ericka B. : « Il est plus beau d'éclairer que de briller » (Thomas d'Aquin). Tout est toujours plus facile pour celui qui sait que pour celui qui apprend, mais à mon sens, il y a plus de fierté à apprendre qu'à savoir !

Sous les pavés,
les caves !

Depuis le Moyen-âge, Beaune est au cœur de la culture et de la viticulture bourguignonnes. Située au sud de Dijon, la ville est au centre de la Côte-d'Or où sont produits les vins d'appellations mondialement connues, telles que Pommard, Meursault, Nuits-Saint-Georges... Beaune est également riche d'un important patrimoine historique : les remparts, la collégiale Notre-Dame ou ses célèbres Hospices. Pour vos temps libres, Il existe mille et une façons de découvrir Beaune et ses environs ! En voici huit principales.

D'abord et avant tout pour participer à notre Congrès annuel, qui s'annonce tout autant prometteur que celui de Reims, grand millésime s'il en fût.

© Alexis Courraud

Au programme cette année : conférences sur les sujets d'actualité brûlants, débats entre experts, rencontres et partages entre confrères, workshop et exposition des partenaires pour des moments privilégiés. Des interludes festifs sont également en train de vous être concoctés... Vous serez conviés le vendredi 20, à une soirée organisée par certains partenaires, des précisions vous seront bientôt communiquées. Mais pour l'heure, nous vous donnons rendez-vous le samedi 21 pour une nuit magique au cœur des Hospices de Beaune.... Ce lieu plein de mystère vous réserve des surprises tout aussi atypiques... Fort de son succès, le fameux Quizz des partenaires fera encore partie de ces deux journées annuelles exceptionnelles, pour vous faire gagner de magnifiques lots !

Visitez les Hospices de Beaune

© Jenifoto - Fotolia

Fondation hospitalière du 15ème siècle, ses toits de tuiles vernissées aux couleurs chatoyantes sont l'emblème de la Bourgogne et son architecture gothique, un témoin étonnant de l'âge d'or des Ducs. Les Hospices, hôpital créé au 15ème siècle pour les pauvres, est aussi l'heureux propriétaire d'un prestigieux domaine viticole.

Dégustez en cave les vins de Bourgogne

© Donatella Tandelli - Fotolia

Sous les voutes séculaires, Chardonnay et Pinot se dégustent à la lumière des rats-de-cave.
Profitez d'un séjour à Beaune, capitale des vins, pour déguster dans les grandes maisons de négoce tous les crus de la Bourgogne. Leurs réseaux de caves, dont certaines remontent au Moyen Âge, courent sous toute la cité et forment une véritable ville souterraine.
Dans la côte viticole où la propriété familiale est de règle, prenez rendez-vous ou poussez tout simplement la porte du caveau souvent centenaire. Le vigneron vous reçoit gentiment et vous fait découvrir ses vins. Profitez de ce moment de partage où histoire familiale, tradition et savoir-faire se mêlent. Mieux, partez avec lui visiter ses vignes et saisir toute l'originalité des terroirs bourguignons !

Savourez la gastronomie Bourguignonne

Bœuf bourguignon, coq au vin, fromages d'abbayes... La gourmandise est un joli défaut en Bourgogne ! Une riche tradition culinaire inspire toute une génération de chefs passionnés : on n'y compte pas moins de 10 restaurants étoilés. A Chagny, découvrez la maison Lameloise, déjà honorée de trois étoiles au Michelin et classée meilleur restaurant de France et numéro trois dans le monde selon les utilisateurs d'un célèbre site de voyage américain.

Faites une escapade à vélo dans les vignes

Sur les petites routes de la Voie des Vignes, découvrez villages authentiques et vignobles prestigieux. De Beaune à Nolay, la Voie des Vignes vous emmène sur les petites routes qui traversent les villages aux appellations prestigieuses : Pommard, Meursault ou Puligny- Montrachet.

© bussiclick - Fotolia

Randonnez dans les Hautes-Côtes de Beaune

Profitez des panoramas secrets, des circuits au fil des crêtes et de l'étonnante variété des paysages... Des falaises de Bouilland aux coteaux des Maranges, pratiquez l'échappée belle sur 350 km de chemins de randonnées balisés et sécurisés. Sur les petits sentiers accrochés aux vignobles, à l'aplomb d'une falaise, en traversant les combes ou les « Bouts du Monde » vous êtes au cœur d'une nature intacte et protégée, classée zone Natura 2000.

Larguez les amarres sur le Canal du Centre

Embarquez au port de plaisance de Chagny pour une croisière bucolique entre vignobles et prairies verdoyantes. Entre la côte de Beaune et la côte Chalonnaise, offrez-vous un séjour sur l'eau avec vue sur vignoble ! En péniches-hôtels ou bateaux habitables, à partir de Chagny, vous goutez aux joies d'une croisière en liberté à proximité des crus prestigieux du Montrachet et de Santenay.

Découvrez l'art roman et l'héritage des moines

Sous l'influence des grandes abbayes, monuments incontournables ou petits bijoux voient le jour dans tout le pays beaunois. Aux environs de l'an mille, la région se couvre « d'une blanche robe d'églises » selon le moine chroniqueur Raoul Glaber. De l'abbaye de Fontenay, patrimoine mondial de l'Unesco, au Clos de Vougeot construit par les moines cisterciens, de la Léproserie de Meursault dédiée aux malades, à la Basilique Notre Dame de Beaune inspirée par Cluny, l'art roman bourguignon, avec ses voutes en berceau brisé et ses chapiteaux sculptés, produit de grands vaisseaux lumineux et des trésors de sculpture.

(Source : ©OT Beaune & Pays Beaunois)

Sylvette Prudent - *Présidente du groupement régional Bourgogne Franche Comté Centre*

Sylvette Prudent, Présidente du groupement régional Bourgogne Franche Comté Centre vous accueille sur ses terres et vous fait partager son amour de la Bourgogne !

« Ma région est un livre d'histoire dont les pages se tournent depuis la Gaulle jusqu'à notre époque : Vercingétorix à Alésia, les Rois de France avec Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon et Charles le Téméraire. Plus tard, il y eu le chanoine Kir qui inventa l'apéritif bien connu de tous, ou encore Joseph Nicéphore Niépce, l'inventeur de la photographie né à Chalon sur Saône.

Se promener en Bourgogne, c'est visiter une prestigieuse cave à l'air libre, grandeur nature ! On va de Pommard à Meursault, on traverse Puligny Montrachet, on se retrouve à Savigny les Beaune ou Chorey les Beaune.... Et tant d'autres villages aux noms évocateurs, chargés de valeurs, celles des habitants qui ont fait de ces petits villages bourguignons des appellations mondialement réputées. D'ailleurs, Henri IV faisait venir son vin de Givry !

Je ne sais pas comment le dire, mais ici, la nature est belle, généreuse. Flâner en Saône et Loire, c'est être au contact des valeurs sûres de la terre ! Une nature vallonnée, dessinée par des haies bien entretenues, séparant d'immenses prés où paissent des charolaises et des chevaux de qualité. L'élevage d'AQPS fournit les écuries de courses et les cavaliers de concours internationaux. La Côte d'Or est aussi une région d'échanges, dotée d'une solide infrastructure routière et riche en cours d'eau.

Par ailleurs, Beaune est connue pour sa tradition humanitaire depuis le XVème siècle, qui se perpétue avec la vente de vins des Hospices de Beaune, le 3ème weekend de novembre. Enfin Beaune est une ville d'art, de festivals et une cité verte avec ses jolis parcs fleuris.

J'espère vous y accueillir nombreux en novembre prochain et pouvoir vous faire découvrir cette magnifique région ! »

Déménagement, garde-meubles, self-stockage,

le recouvrement en 12 questions/réponses

On assimile souvent solution judiciaire à procès long et coûteux. C'est oublier l'existence de procédures adaptées aux litiges simples, efficaces et peu onéreuses pour peu qu'on les utilise à bon escient en caractérisant les composants du litige.

Qu'est-ce qu'un consommateur ?

Il s'agit de « *toute personne physique qui agit à des fins n'entrant pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale* » (article préliminaire du Code de le la Consommation, issu de la loi dite HAMON du 17/03/2014).

Pourquoi distinguer consommateur et professionnel ?

Parce ce que cette distinction influe sur les délais de forclusion et de prescription applicables.
Ainsi, en matière de déménagement, un consommateur dispose d'un délai de 10 jours calendaires pour émettre protestations et réserves motivées (art. L 121-95 du Code de la Consommation).
Ce délai est de 3 jours (dimanches et jours fériés exclus) pour tout autre cocontractant de l'entreprise de déménagement (art. L 133-3 du Code de Commerce).
A l'encontre d'un consommateur, l'entreprise de déménagement doit agir dans un délai de 2 années pour recouvrer toute créance afférente à une prestation de déménagement, de garde-meubles (frais de garde), ou de self-stockage (art. L 137-2 du Code de la Consommation).
En revanche et à l'égard d'un professionnel, la prescription annale de l'article L 133-6 du Code de Commerce gouverne l'action en recouvrement d'une créance relative au contrat de déménagement.

La prescription est-elle susceptible d'interruption ?

Oui, par 4 événements :

- la citation en justice (art. 2242 du Code Civil),
- la reconnaissance explicite de la créance par le débiteur,
- la déclaration de créance au passif du débiteur,
- la signification d'une ordonnance d'injonction de payer.

L'interruption donne naissance à un nouveau délai de même durée que le délai d'action, ou, en cas de citation en justice, à un délai de la durée nécessaire au dénouement du litige.

Quand peut-on recourir à l'injonction de payer et devant quelle juridiction ?

L'injonction de payer est adaptée aux litiges simples, ce qui induit que :

- la relation des faits ne pose pas difficulté : un contrat a été passé, la prestation a été exécutée et demeure impayée sans justification,
- les pièces justificatives sont probantes : les devis, contrats, CGV, sont signés, la facturation est cohérente, une relance et une mise en demeure RAR ont été adressées au débiteur.

Elle peut être présentée devant :

- la Juridiction de Proximité (émanation du tribunal d'Instance), pour les créances dont le montant n'excède pas 4.000 €,
- le Tribunal d'Instance, pour les créances dont le montant est compris entre 4.000 et 10.000 €
- le Tribunal de Grande Instance, pour les créances supérieures à 10.000 €,
- le Tribunal de commerce (débiteur commerçant), sans condition de seuil.

Le Tribunal territorialement compétent est celui du domicile du débiteur (art. 1406 du Code de Procédure Civile).

Quels sont les avantages et les inconvénients de l'injonction de payer ?

Avantages : simplicité (un formulaire à remplir), rapidité (par rapport à un contentieux classique), gratuité (sauf participation aux frais de greffe devant les Tribunaux de commerce), pas de convocation ni de comparution des parties.
Inconvénients : pas de possibilité de développer d'argumentation, décision sans recours pour le demandeur.

Comment bien préparer son dossier ?

En remplissant soigneusement les diverses rubriques (demandeur, défendeur, sommes demandées, documents justificatifs).
A défaut de comparution et de possibilité de présenter une argumentation écrite ou orale, le caractère probant des pièces est déterminant ; un dossier composé de documents contractuels non signés ou incomplets, n'a aucune chance d'aboutir.
Des pièces classées et numérotées crédibilisent le dossier auprès du magistrat.
La requête doit impérativement être signée par le représentant de l'entreprise et revêtue du cachet commercial.

Comment procéder une fois l'ordonnance rendue ?

Si la décision est défavorable, le créancier ne dispose d'aucune voie de recours ; il doit alors revenir aux voies de droit commun (assignation).

© fotogestoeber - Fotolia

Si l'ordonnance est favorable, elle doit être signifiée par voie d'huissier de justice dans les 6 mois de sa date, sous peine d'être déclarée non avenue (art. 1411 al.2).
Si elle est frappée d'opposition dans le mois de cette signification par le débiteur, le tribunal est alors saisi et rendra un jugement contradictoire.
A défaut d'opposition, le créancier doit sans tarder (et au plus tard un mois après l'expiration du délai d'opposition) demander au greffe l'apposition de la formule exécutoire (art. 1423)
Revêtue de cette formule, l'ordonnance produit les effets d'un jugement insusceptible d'appel et peut être exécuté (saisies...).

La même rigueur est-elle de mise lorsqu'on demande au Juge l'autorisation de vendre aux enchères publiques le mobilier conservé en garde-meubles du client débiteur de plus d'une année de frais de garde, en application de la loi du 31/12/1903 relative à la vente de certains objets abandonnés visée à l'article 13 des CGV ?

Evidemment !
La requête doit être précise et les pièces justificatives doivent être irréprochables.
Le Président du Tribunal examinera avec la plus grande attention les pièces justificatives et leur pertinence, s'agissant de la vente des biens propriété du débiteur.

Peut-on combiner la procédure dédiée à la libération forcée de l'emplacement et l'injonction de payer ?

Oui, en gardant à l'esprit la hiérarchie des étapes :

a) obtention de l'ordonnance autorisant la vente des effets mobiliers conservés en garde-meubles,
b) recours à l'injonction de payer pour le recouvrement de toute créance résiduelle, dont le montant sera définitivement fixé une fois l'emplacement libéré et les meubles vendus (cf Bull. été 2014, p.16).

Que faire si le Commissaire-Priseur désigné refuse la mise en vente des effets mobiliers pour cause d'absence de valeur économique ?

Demander dans la requête, à titre subsidiaire, l'autorisation de procéder à la destruction des biens déclarés sans valeur économique.

Peut-on se prévaloir de la loi du 31/12/1903 pour obtenir la libération d'emplacements de self-stockage ?

Non, la loi vise les *« objets mobiliers déposés en garde-meuble »*, c'est-à-dire couverts par une obligation de conservation pesant sur le professionnel, au sens de l'article 1927 du Code Civil.
Tel n'est pas le cas en matière de self-stockage, les biens stockés demeurant juridiquement sous la garde du client.
Rien n'empêche toutefois de prévoir dans les CGV un mécanisme de libération d'emplacement s'inspirant de ce que prévoit la loi en matière de garde-meubles.
Ce mécanisme ne reposera pas sur un socle légal mais aura valeur contractuelle, soumise à l'appréciation du juge.

Pour toutes questions relatives à ce sujet, n'hésitez pas à contacter M. Hervé Brassac, Juriste Conseil de la CSD, au 01 49 88 61 40 ou sur hbrassac@csdemenagement.fr

8 questions fréquentes :

8 réponses précises par des professionnels de l'assurance

Les cabinets d'assurance partenaires de la CSD, ACCS/ASSURDEM et MARSH, accompagnent de très longue date les professionnels du déménagement. Experts en analyse des risques et en gestion des sinistres, ils sont intervenus, à la demande de la Chambre Syndicale, lors des Assemblées Générales Régionales qui se sont déroulées tout au long de l'année. Merci à ces spécialistes pour leurs présentations riches d'enseignements. M. Cardosi et M. Sadoule répondent ici aux questions les plus fréquemment posées par nos adhérents.

Nos conditions générales de vente de déménagement font état de deux garanties : la Responsabilité Contractuelle et l'Assurance Dommages. Quelles sont leurs différences fondamentales ?

La garantie Contractuelle permet d'indemniser les dommages occasionnés à vos clients, dès lors que votre responsabilité est formellement avérée.
Cependant, il existe certains cas où le déménageur n'assume aucune responsabilité légale (exemple : vol par agression et/ou mains armées, dégradations volontaires, accident de la circulation du fait d'un tiers, objets ne pouvant supporter un déménagement...). Dans ces cas, votre client n'aura le droit à aucune indemnité.
L'assurance Dommages se définie comme une « assurance de choses ». Nous ne garantissons plus votre responsabilité, mais le mobilier de votre client. Votre client bénéficie alors d'une couverture plus étendue.

La moquette de l'appartement de mon client a subi des dommages lors du déménagement. Quelle garantie s'applique ?

Votre Responsabilité Civile Professionnelle et Exploitation !

J'ai arraché la balustrade du balcon de mon client avec mon monte-meubles. Quelle garantie s'applique ?

La Responsabilité civile fonctionnement de votre monte-meubles. Garantie que vous pouvez trouver soit dans l'assurance automobile, soit dans le contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle et Exploitation.

Je prends un déménagement en sous-traitance pour le compte d'un confrère. Dois-je m'assurer ?

Sans accords commerciaux préalables limitant votre responsabilité (limitation d'usage dans votre profession égale à 305€ par m³, avec un maximum de 305€ par objet et/ou ensemble d'objets), vous devez garantir votre responsabilité contractuelle à hauteur de la valeur déclarée du déménagé.
Pour vous éviter d'assurer les biens de son client, votre confrère peut souscrire auprès de ses assureurs une « assurance pour compte commun ». Le recours vis-à-vis de votre société est alors impossible, car vous êtes un assuré additionnel au contrat d'assurance de votre confrère.

Il est possible de négocier, entre les parties y compris les assureurs, une convention de renonciation à recours. Reste que si le sinistre est imputable à un manquement grave, le risque serait qu'un juge puisse considérer comme non opposable la clause de renonciation à recours et alors, condamner au paiement intégral la partie lésée. Cette règle est également valable pour des accords de limitations de responsabilité passés entre les parties. L'enjeu financier reste à la charge de l'entreprise condamnée sans qu'elle puisse prétendre à l'intervention pour paiement des assureurs.

Je sous-traite le garde-meubles à un confrère. Que dois-je faire en matière d'assurance ?

Tout simplement vérifier la bonne tenue du contrat d'assurance de votre confrère, en réclamant une attestation d'assurance en cours de validité. Au-delà de ce document, assurez-vous également que votre confrère fait procéder annuellement à une vérification de ses installations contre les risques d'incendie et demandez-lui les documents en attestant.
En complément du contrat vous liant à votre client, vous n'oublierez pas de signer un contrat avec votre confrère. Dans les deux cas, ces contrats spécifieront une valeur à assurer identique à la valeur déclarée par le client.

Quelles démarches dois-je effectuer si le client déménagé est assuré par ailleurs ?

Etablissez le devis/contrat en intégrant la Garantie Responsabilité Contractuelle et la limitation de responsabilité fixée à 305 € par objet et/ou ensemble d'objets et 305 € par m³ déménagé.

© alphaspirit - Fotolia

Mon client souhaite minimiser la valeur de son mobilier dans le cadre du stockage en garde-meubles. Que dois-je faire ?

Surtout ne pas l'accepter ! En effet, certains jugements de tribunaux ont condamné le déménageur à payer la différence entre la valeur assurée et la valeur réelle du mobilier sur la base du défaut de conseil et/ou de l'entente illicite.

Dans quels cas un contrat peut-il être nul ?

Si vous omettez de reprendre au devis les conditions de garantie de la Responsabilité Contractuelle ou de la Garantie Dommage, la valeur totale des biens déménagés, ou encore le montant maximum par objet non listé et non valorisé. N'oubliez pas de faire impérativement figurer ces données, car à défaut, le contrat est nul (Cf CGV). Attention également s'il s'agit d'un déménagement à l'international, car les pratiques d'établissement de devis sont différentes à celles appliquées en terrestre.

RAPPELS

- Tous les documents de déménagement doivent être complets, datés, signés, par le client et le déménageur (ou à défaut ses équipes).
- Les réclamations des clients doivent être écrites et détaillées, contestées ou non par le déménageur sur la lettre de voiture. Par ailleurs, si des réserves complémentaires sont signalées par LRAR après les 10 jours réglementaires, les réclamations sont rejetées.
- Prévention garde-meubles : il est essentiel d'être à jour en équipements de prévention et protection, ainsi que de leurs contrôles, conformément aux recommandations et obligations contractuelles de sa police d'assurance. A défaut déchéance, des règles proportionnelles pourront être appliquées.

Coordonnées de vos contacts privilégiés

ACCS / ASSURDEM
5 rue Bourdaloue
75009 Paris
Tél. 01 70 08 76 73
Fax 01 70 08 76 88
www.assurdem.com
Contact : Patrick Cardosi
pcardosi@accs.fr

MARSH
24 rue du Royaume-Uni
84104 Orange cedex
Tél. 04 90 51 47 00
Fax 04 90 34 07 99
www.marsh.fr
Contact : Jean-Luc Sadoule
jean-luc.sadoule@marsh.com

Le déménagement militaire :
la CSD sur tous les fronts

© hypnotise - Fotolia

L'année passée, la CSD avait été reçue par Anne-Sophie AVE, conseillère sociale du ministre de la Défense, après que le blocage imputable au SMODI des dossiers de mutation outre-mer ait gravement impacté le PAM 2014 et les entreprises parties prenantes.

Il y a plus d'un an, le discours ministériel se retranchait déjà derrière la refonte globale imminente d'une réglementation obsolète, un renforcement du contrôle des dépenses, la parfaite connaissance affirmée des coûts du déménagement, ainsi que le respect de la libre concurrence.

La CSD n'a pas relâché sa vigilance ; bien lui en a pris.

Le PAM 2015 n'a de fait en rien rassuré, s'illustrant notamment par une ingérence dans le processus de sélection de l'opérateur de déménagement.

Sollicités à de multiples reprises, tant le Cabinet du ministre que l'Administration n'ont pas entendu donner suite.

La récente réitération du refrain désormais connu des déclarations d'intention ne dissimule évidemment pas le jeu d'une administration qui joue la montre et procède au jour le jour par colmatage, sans aucun recul ni réel travail de fond.

Ce modus operandi a trouvé à s'illustrer avec l'annonce de la décision prise par le ministre de la Défense, aux termes de laquelle *« le transport des véhicules motorisés des militaires, à l'occasion d'une mutation à destination ou en provenance de l'outre-mer et de l'étranger au sens des décrets de référence en 2014 et 2015, est autorisé dans la limite de 15 m³ en sus du plafond prévu par lesdits décrets ».*

Cette mesure de revalorisation est évidemment salutaire, en ce qu'elle va permettre de rationaliser (y compris rétroactivement pour le PAM 2014) un grand nombre de situations dans lesquelles les personnels militaires, à raison de l'utilisation de références et ratios de conversion (correspondance kg/m³) obsolètes au regard de l'évolution en poids et taille des véhicules, ont été amenés à supporter les frais de transport afférents à ces derniers.

Elle est aussi symptomatique, de par son caractère ponctuel, de la déliquescence de tout un système.

Pour l'heure, les questions essentielles demeurent sans réponse, sauf à se faire jour dans le cadre de l'instruction pénale en cours.

Partie civile, la CSD représente et défend les intérêts de la profession, prenant à bras le corps un dossier dont les enjeux se mesurent désormais à l'aune de la constitution de partie civile de l'Etat français.

Une nouvelle grille de salaire
signée dans le déménagement

Parmi les valeurs fortes de la CSD, figure celle de défendre l'idée que le déménagement offre de vrais métiers et qu'il faut maintenir le professionnalisme et la qualité.
Conciliant les impératifs économiques avec la politique sociale, la Chambre Syndicale vient de signer avec la quasi-totalité des organisations de salariés une nouvelle grille de salaire, augmentée de 1% en linéaire. Elle s'appliquera à toutes les entreprises en même temps, après extension par le ministre du travail, afin d'éviter la concurrence déloyale entre les entreprises adhérentes de celles qui ne le sont pas.
La CSD souhaite maintenir un dialogue social serein pour défendre la profession, dans laquelle l'homme est au cœur de l'entreprise, participant activement à sa réussite dans la continuité.
« Compte-tenu du contexte des négociations dans le transport, ce n'était pas gagné... Les discussions dans le déménagement étaient regardées avec attention par le Ministère, qui espérait le retour des organisations de salariés à la table des négociations. Le dialogue est franc, parfois musclé, mais comme nous venons de le démontrer, il est constructif et je pense que c'est positif pour la profession », explique Thierry Gros, Vice-Président et Président de la Commission sociale de la CSD.

Trombinoscope des élus siégeant à la Commission Sociale et Formation

Vice-Président et Président de la Commission Sociale
Thierry Gros
Déménagements Gros - Dole

Vice-Président et Président de la Commission Formation - IDF
Olivier Vermorel
Déménagements Vermorel - Maisons-Alfort

Trésorière et membre de la Commission Sociale
Sylviane Derouet
Déménagements Montigne – Le Havre

Alsace Lorraine Champagne-Ardenne
Michel Heiss
Heiss Claude Demenagements - Metz

Aquitaine Limousin Poitou-Charentes
Cédric Antoine
AMDT - Fourques-sur-Garonne

Bourgogne Franche Comté Centre
Marion Prudent
Déménagements Prudent - Mâcon

Bretagne Pays de la Loire
Christophe Pommereul
Christophe Pommereul Déménagements - Rennes

Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon
Sandrine Singlard
AB Déménagement - Alès

Nord Pas-de-Calais Picardie
Christelle Heckmann
Heckmann Déménagement - Cagny

Normandie
Bruno Basire
Déménagements Grenier - Le Havre

PACA Corse
Valérie Flippe
Provence Déménagements International - Cavaillon

Rhône-Alpes Auvergne
Anne-Michèle Chabuel
Demeloc - Toulon-sur-Allier

DPS
Les solutions DPS pour aller plus loin...
Ile de France - Rhône Alpes
France Entière

DPS INTERIM
- Aides déménageurs
- Ouvriers déménageurs
- Déménageurs professionnels
- Porteurs poids-lourds
- Déménageurs OEuvres d'Arts
- Emballeurs maritime
- Chauffeurs VL et PL

DPS SERVICES
- Visite technique
- Monte meubles
- Livraison d'emballage
- Manutention lourde
- Nettoyage et petits travaux
- Transport de voiture
- Formation déménagement

AGENCE PARIS
252 rue de Vaugirard - 75015 Paris
Tél : 01 48 28 37 72 - Fax : 01 15 30 28 57
exploitation@dpsinterim.fr

AGENCE LYON
131 rue Sebastien Gryphe - 69007 Lyon
Tél : 04 27 85 74 40 - Fax : 04 27 85 74 42
dps-lyon@dpsinterim.fr

Commander en ligne www.groupe-dps-demenagement.com

La formation professionnelle, un investissement nécessaire

Depuis plus de deux ans maintenant, la Commission Formation de la CSD est présidée par Olivier Vermorel, passionné par le défi que cela représente. Promouvoir le métier, valoriser son image et développer des partenariats sont autant d'objectifs recherchés par M. Vermorel pour permettre d'attirer les jeunes et professionnaliser le secteur. « Il est important d'apporter une image positive à ce métier pour que les gens comprennent qu'ils peuvent s'épanouir et que les carrières peuvent être très évolutives. La formation permet en outre de transmettre les bonnes techniques et ainsi, au fur et à mesure, améliorer la qualité de travail des professionnels et donc l'image perçue par le grand public.». Faisons le point sur le partenariat historique avec l'AFTRAL, sur les projets en cours et les programmes proposés, afin de savoir où, et à qui s'adresser.

La parole à Loïc Charbonnier, Président Délégué Général de l'AFTRAL

• Ce début d'année a été riche entre l'entrée en vigueur de la réforme de la formation professionnelle et le changement de nom AFT-IFTIM pour AFTRAL, quel bilan faites-vous après ces 6 mois écoulés ?

Cette réforme est un changement important avec l'arrivée du Compte Personnel de Formation, la suppression de l'obligation fiscale du plan de formation, qui permet de considérer pleinement la formation comme un investissement, ou encore la réforme de la taxe d'apprentissage qui implique qu'à partir de 2016 les entreprises verseront leur taxe d'apprentissage à l'OPCA Transports et Services.

Comme vous le soulignez, l'AFT et AFTRAL sont désormais 2 entités bien distinctes, l'AFT assurant des missions d'intérêt général alors qu'AFTRAL regroupe toutes les formations, initiales et continues mises en place par la profession. AFTRAL est donc totalement à l'écoute des entreprises, avec une approche renforcée du service. En quelque sorte, les actionnaires d'AFTRAL, ce sont toutes les entreprises de notre secteur d'activité.

• Quels sont vos projets à venir ?

Il faut réaffirmer l'innovation et la qualité de la formation pour la performance de l'entreprise. Ce sont nos deux grandes priorités. Nous venons d'ouvrir un espace client en ligne, qui permet de connaître à distance toutes les dates et lieux de stages, et procéder aux inscriptions partout en France. C'est une grande simplification. Nous avons également lancé le concept de la FCO2, qui comporte 4 engagements de retour sur investissement pour l'entreprise : baisse des consommations avec un véritable module écoconduite, baisse des accidents, etc ... Toutes les FCO ne se valent pas, et il était nécessaire de mettre en avant les services + que nous apportons à l'AFTRAL.

• Avez-vous un mot à transmettre aux chefs d'entreprise de déménagement ?

Le message que je souhaite plus particulièrement vous adresser, c'est qu'au travers de nos référents déménagement en région et de nos équipes, nous souhaitons vous offrir une réelle compétence de formation sur les spécificités du déménagement. N'hésitez pas à nous solliciter sur vos projets, nous nous ferons un plaisir d'y répondre favorablement.

Trois raisons de choisir l'AFTRAL, selon Philippe Boucherie, Référent national déménagement

• 1. La diversité des formations offertes

« **En formation initiale,** le CAP Déménageur sur VUL propose un cursus de formation à plus de 160 jeunes chaque année. C'est le seul diplôme de la profession auquel tout chef d'entreprise devrait recourir lorsqu'il embauche un nouveau collaborateur.

En formation continue, partout en France, nous proposons des formations pour les salariés dans des domaines tels que le monte-meubles, l'emballage, le chargement, le portage, etc.

Avec la CSD, nous travaillons sur des programmes spécifiques aux cadres, que nous proposerons à **Paris** et à **Villette d'Anthon,** dès septembre prochain : responsabilité pénale du chef d'entreprise, marchés publics, les différents contrats, déménagement international, pouvoir disciplinaire, gestion de la paie, chef d'équipe, gestion des archives, responsable de garde-meubles...(programme détaillé téléchargeable sur le site de la CSD : www.csdemenagement.fr)

• 2. La multiplicité des actions que nous menons pour faire connaître le métier et le valoriser

« Nous travaillons beaucoup avec les professionnels de l'emploi en leur présentant la profession de façon claire. Ils appréhendent ainsi le métier tel qu'il est réellement. En ayant la garantie qu'ils auront un avenir dans le déménagement, les prescripteurs nous proposent des jeunes motivés qui sauront satisfaire les entreprises. »

• 3. L'expérience de l'AFTRAL

«L'AFTRAL a été créé par les fédérations professionnelles dont la CSD. Depuis plus de cinquante ans, nous sommes les partenaires du déménagement. Nous avons formé beaucoup de professionnels de la branche. Cette relation de confiance nous permet d'être à l'écoute et de faire évoluer nos programmes en fonction des problématiques et de l'actualité du déménagement. »

LE DÉMÉNAGEMENT

DÉMÉNAGER C'EST UN MÉTIER

FORMATION INITIALE

Apprentissage

- CAP Déménageur sur Véhicule Utilitaire Léger en 2 ans
- CAP Conduite Routière en 1 an

Professionnalisation

- Conducteur certifié en déménagement sur véhicules Porteurs
- Déménageur professionnel

FORMATION CONTINUE

- Prévention des risques et hygiène de vie dans les activités du déménagement
- Sécurité dans l'utilisation et la manutention du monte-meubles
- Visite technique et dossier de présentation
- Attestation de capacité…

Contact :
Philippe Boucherie
01 42 12 51 86
philippe.boucherie@aftral.com

WWW.AFTRAL.COM

AFTRAL
Apprendre et se former en transport et logistique

AFTRAL ACCOMPAGNE VOS PROJETS DE FORMATION TOUT AU LONG DE VOTRE VIE !

LE DEMENAGEUR SPECIALISE
Chambre Syndicale du Déménagement

Membre fondateur de la Confédération Nationale de la Mobilité

CNM
Confédération Nationale de la Mobilité

Crédit photos : AFTRAL, Shutterstock, Guillaume Roujas, Renault trucks • huitieme-jour.com • Mai 2015.

Ça bouge à la comm' !

Le printemps 2015 a été chargé en actualités pour la communication de la CSD. Campagne de pub pour promouvoir ses adhérents, création du billet d'humeur « C'est Simplement Dit », diffusion de contenus sur Facebook et réalisation d'une vidéo inédite dans l'histoire de la CSD.
Le point sur les dernières nouveautés.

Le site promotionnel demenager-pratique.com progresse encore !

Comme l'an passé, la campagne e-marketing a été une grande réussite, avec près de 7% d'augmentation de sessions sur les deux mois pendant lesquels la CSD a acheté des mots clés sur Google et mis en place ses bannières sur des sites ciblés. Depuis le 1er janvier 2015, demenager-pratique.com a accueilli pas moins de 54.800 « visites », dont 85,11% sont de nouveaux internautes, ce qui en fait l'un des sites les plus consultés par les futurs déménagés. L'objectif initial d'attirer les internautes et ainsi d'augmenter la visibilité de ses adhérents est donc bien atteint par la CSD ! N'oubliez pas de partager ce lien sur vos propres sites pour qu'il devienne LA référence du déménagement !

Le Président de la CSD est sur Facebook !

Pour garder le lien de proximité avec les professionnels, Yannick Collen a créé un profil Facebook, sur lequel il poste régulièrement les dernières actualités de la CSD. Elles sont politiques, sociales, économiques, ou encore internationales, mais vous y trouverez également les tout nouveaux billets d'humeurs des élus, les incisifs « C'est Simplement Dit », en fonction des sujets du moment. Si vous ne l'avez pas encore fait, n'hésitez plus et demandez Yannick Collen en ami sur le réseau social pour suivre au plus près l'actualité du déménagement !

Enfin une vidéo de présentation de la CSD !

Après 125 ans d'existence, la CSD a décidé de faire connaître à tout le monde l'histoire, le fonctionnement et les services de la CSD en vidéo. Elle a pour but d'être diffusée le plus possible, alors mobilisez-vous pour votre syndicat en en parlant autour de vous, à vos confrères, contacts institutionnels et journalistes locaux, et n'hésitez pas à la partager sur les réseaux sociaux !

Vous la trouverez sur la page d'accueil de www.csdemenagement.fr

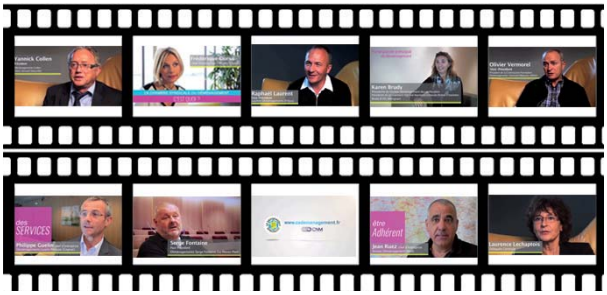

Si vous ne recevez pas les newsletters bimensuelles, les billets d'humeur des élus « C'est Simplement Dit », les invitations aux évènements ou encore les Flash'info de la CSD, contactez Varùna sur communication@csdemenagement.fr / 01 49 88 61 40

Des adhérents dans le coup !

Rosny-Pontoise : top départ !

© LP/C.L.

Pontoise, le 4 mai 2015.
Le maire (UMP) Philippe Houillon est venu en personne accueillir les nouveaux arrivants.

En décembre dernier, la CSD avait publié sur son site une information à disposition de toute la profession concernant un projet de grande ampleur : le déménagement de 340 familles du fort de Rosny (93) vers la commune de Pontoise (95). C'est avec fierté que la Chambre Syndicale a appris que le déménagement de l'adjudant Eric Falentin, le tout premier d'une grande série, a été effectué par un adhérent : l'entreprise DMD Déménagements. Félicitations à Damien Mascaut, le dirigeant de l'entreprise pour avoir donné le départ ! Une équipe locale de journalistes a d'ailleurs couvert cette journée forte en émotions.

Adopteundemenageur.fr, la pub qui fait le buzz

Ce coup médiatique est un concept original lancé à Nantes par l'entreprise adhérente EVRAS Déménagements, qui s'inspire des codes du célèbre site de rencontres en ligne « Adopteunmec.com ». La société présente ses services de façon loufoque et gonflée et en a séduit plus d'un, puisque c'est un joli succès pour l'entreprise, avec déjà de nombreux déménagements à son actif depuis la création de cette filiale d'EVRAS Déménagements.
«Serge vous scotchera si vous souhaitez qu'il fasse un carton chez vous, Kevin sait faire pouet-pouet avec son gros camion si vous le souhaitez. Louis, faites-lui confiance, lui et son gros monte-meubles forment une équipe de choc. Quant à Mr X, Super-héros de l'équipe, il saura vous faire planer tout en gardant les pieds sur terre.» Les photos ont également de quoi faire sourire : l'homme est dévêtu, bedonnant et poilu. La promotion de ce nouveau site internet attire le regard et amuse les internautes.
Humour et professionnalisme, c'est une idée qui déménage !

Assurdem
ACCS GOUY
Votre métier, Nos solutions

PREMIER COURTIER FRANÇAIS AU SERVICE DES DÉMÉNAGEURS

NOS PRODUITS :

- MARCHANDISES TRANSPORTÉES
- GARDE MEUBLES
- FLOTTE
- RESPONSABILITÉ CIVILE DES MANDATAIRES SOCIAUX
- PROTECTION JURIDIQUE
- RESPONSABILITÉS CIVILES ENTREPRISE
- BRIS DE MACHINE
- AGENCE COMMERCIALE
- SANTÉ PRÉVOYANCE

7 RAISONS D'ÊTRE CLIENT ASSURDEM :

- **Une équipe dédiée** et formée aux problématiques de votre secteur.
- **Une gamme de produits étudiée** et garantissant au mieux de votre société, ses dirigeants et leurs patrimoines.
- **Indépendance totale** vis-à-vis des assureurs.
- **Un interlocuteur unique** pour le suivi de vos contrats.
- **Gestion extranet** de vos flottes.
- **Un accompagnement** pour la gestion rapide des sinistres et l'obtention rapide d'indemnité.
- **Mensualisation de vos primes** via notre contrat de services.

Assurdem est une marque d'Assurances Courtage Conseils Services. SARL au capital : 145 000,00 €, RCS : Paris B 434 080 438, Siret : 434 080 438 - N° ORIAS : 07 002 006 vérifiable sur le Site ORIAS : www.orias.fr. Assurances Courtage Conseils Services est courtier d'assurances (article L.520-1, II, 1° du code des assurances) - En cas de réclamation : A.C.P. (Autorité de Contrôle Prudentiel), 61 rue taitbout 75009 Paris. Assurances responsabilité civile professionnelle et garantie financière conforme au Code des Assurances. Les noms des compagnies d'assurances avec lesquelles Assurances Courtage Conseils Services travaillent sont disponibles sur simple demande.

Assurdem - 5, rue Bourdaloue - 75009 Paris - Tél. : 01 78 09 70 13 - Fax : 01 70 08 76 88 - www.assurdem.fr

Déménagement

Carcept Prev, partenaire privilégié des déménageurs

Vous transportez la vie, nous protégeons la vôtre.

Transport de marchandises, déménagement, transport frigorifique, livraison de produits frais... Chaque jour, les professionnels du transport parcourent des centaines de kilomètres. Parce qu'ils transportent la vie et tout ce qui lui est indispensable, Carcept Prev leur assure la meilleure des protections sociales.

carcept prev
Une marque de KLESIA

McCann G Agency / Crédit photo : GettyImages - Bruce Golden